

Délibération n°2025-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 20 février 2025)

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 20
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

OBJET : APPROBATION DES CFU DES BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il est rappelé au conseil communautaire que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, permettant de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Techniquement, le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction et la mise en place de contrôles automatisés.

Les résultats, pour l'exercice 2024 sont présentés pour chaque budget tous mouvements confondus (réels et ordre) :

COMPTES FINANCIERS UNIQUES DES BUDGETS ANNEXES :**I – Le Budget annexe du Pôle Santé Solidarité**

L'exécution 2024 du budget annexe du Pôle Santé Solidarité est arrêtée à la somme de 1 819 764,09 € en recettes et 1 851 116,23 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 144 581,36 € en recettes et 142 791,56 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 1 789,80 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 675 182,73 € et les dépenses à 1 708 324,67 € soit un solde déficitaire de 33 141,94 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	1 819 764,09	1 851 116,23	-31 352,14
Fonctionnement	144 581,36	142 791,56	1 789,80
Investissement	1 675 182,73	1 708 324,67	-33 141,94

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 298 643,43€) et des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, le résultat de clôture est déficitaire : - 696 124,57 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	-31 352,14	-298 643,43	-329 995,57	506 989,30	140 860,30	-696 124,57
Fonctionnement	1 789,80	-26 678,22	-24 888,42			-24 888,42
Investissement	-33 141,94	-271 965,21	-305 107,15	506 989,30	140 860,30	-671 236,15

II – Le Budget annexe de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Louvie-Juzon

L'exécution 2024 du budget annexe de l'EHPAD de Louvie-Juzon est arrêtée à la somme de 7 473 153,32 € en recettes et 6 663 000,44 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement font apparaître un résultat déficitaire de 29 879,78 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 7 473 153,32 € et les dépenses à 6 633 120,66 € soit un solde excédentaire de 840 032,66 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	7 473 153,32	6 663 000,44	810 152,88
Fonctionnement	0,00	29 879,78	-29 879,78
Investissement	7 473 153,32	6 633 120,66	840 032,66

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 1 934 344,89 €) et des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, le résultat de clôture est déficitaire : - 775 949,90 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	810 152,88	-1 934 344,89	-1 124 192,01	556 557,89	904 800,00	-775 949,90
Fonctionnement	-29 879,78	-545,71	-30 425,49			-30 425,49
Investissement	840 032,66	-1 933 799,18	-1 093 766,52	556 557,89	904 800,00	-745 524,41

III – Le Budget annexe de la Zone d'activité économique (ZAE) du Touya

L'exécution 2024 du budget annexe de la ZAE du Touya est arrêtée à la somme de 42 527,68 € en recettes et 73 842,08 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 36 921,28 € en recettes et 36 920,90 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 0,38 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5 606,40 € et les dépenses à 36 921,18 € soit un solde déficitaire de 31 314,78 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	42 527,68	73 842,08	-31 314,40
Fonctionnement	36 921,28	36 920,90	0,38
Investissement	5 606,40	36 921,18	-31 314,78

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 5 606,68 €) le résultat de clôture est déficitaire : - 36 921,08 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	-31 314,40	-5 606,68	-36 921,08
Fonctionnement	0,38	-0,28	0,10
Investissement	-31 314,78	-5 606,40	-36 921,18

COMPTES FINANCIERS UNIQUES DES BUDGETS AUTONOMES :

I – Le Budget autonome du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'exécution 2024 du budget autonome du SPANC est arrêtée à la somme de 25 304,97 € en recettes et 28 748,21 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 21 284,97 € en recettes et 27 308,21 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de - 6 023,24 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 4 020 € et les dépenses à 1 440 € soit un solde excédentaire de 2 580 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	25 304,97	28 748,21	-3 443,24
Fonctionnement	21 284,97	27 308,21	-6 023,24
Investissement	4 020,00	1 440,00	2 580,00

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (5 766,24 €) et des restes à réaliser en recettes d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire : 12 323 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	-3 443,24	5 766,24	2 323,00			12 323,00
Fonctionnement	-6 023,24	3 065,24	-2 958,00			-2 958,00
Investissement	2 580,00	2 701,00	5 281,00		10 000,00	15 281,00

II- Le Budget autonome de l'Atelier Relais

L'exécution 2024 du budget autonome de l'Atelier Relais est arrêtée à la somme de 105 760,90 € en recettes et 107 184,71 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 57 016,32 € en recettes et 53 561,47 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 3 454,85 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 48 744,58 € et les dépenses à 53 623,24 € soit un solde déficitaire de - 4 878,66 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	105 760,90	107 184,71	-1 423,81
Fonctionnement	57 016,32	53 561,47	3 454,85
Investissement	48 744,58	53 623,24	-4 878,66

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (45 874,28 €) le résultat de clôture est excédentaire : 44 450,47 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	-1 423,81	45 874,28	44 450,47
Fonctionnement	3 454,85	11 723,51	15 178,36
Investissement	-4 878,66	34 150,77	29 272,11

III- Le Budget autonome de l'Abattoir

L'exécution 2024 du budget autonome de l'Abattoir est arrêtée à la somme de 129 447,88 € en recettes et 72 279,89 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 58 464,57 € en recettes et 15 687,67 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 42 776,90 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 70 983,31 € et les dépenses à 56 592,22 € soit un solde excédentaire de 14 391,09 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	129 447,88	72 279,89	57 167,99
Fonctionnement	58 464,57	15 687,67	42 776,90
Investissement	70 983,31	56 592,22	14 391,09

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-12 891,30 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire : 24 762,93 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	57 167,99	-12 891,30	44 276,69	19 513,76		24 762,93
Fonctionnement	42 776,90	30 215,01	72 991,91			72 991,91
Investissement	14 391,09	-43 106,31	-28 715,22	19 513,76		-48 228,98

IV – Le Budget autonome du Centre d'Allotement

L'exécution 2024 du budget autonome du Centre d'Allotement est arrêtée à la somme de 49 652,29 € en recettes et 49 512,96 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 27 066,89 € en recettes et 27 019,89 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 47 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 22 585,40 € et les dépenses à 22 493,07 € soit un solde excédentaire de 92,33 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	49 652,29	49 512,96	139,33
Fonctionnement	27 066,89	27 019,89	47,00
Investissement	22 585,40	22 493,07	92,33

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (3 330,20 €) le résultat de clôture est excédentaire : 3 469,53 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	139,33	3 330,20	3 469,53
Fonctionnement	47,00	-3 056,47	-3 009,47
Investissement	92,33	6 386,67	6 479,00

V- Le Budget autonome de l'Espace Laprade

L'exécution 2024 du budget autonome de l'Espace Laprade est arrêtée à la somme de 327 956,92 € en recettes et 279 589,31 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 116 991,56 € en recettes et 155 636,20 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de – 38 644,64 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 210 965,36 € et les dépenses à 123 953,11 € soit un solde excédentaire de 87 012,25 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	327 956,92	279 589,31	48 367,61
Fonctionnement	116 991,56	155 636,20	-38 644,64
Investissement	210 965,36	123 953,11	87 012,25

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (71 521,85 €) le résultat de clôture est excédentaire : 119 889,46 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	48 367,61	71 521,85	119 889,46
Fonctionnement	-38 644,64	57 694,39	19 049,75
Investissement	87 012,25	13 827,46	100 839,71

VI – Le Budget autonome de la Zone d'activité économique (ZAE) des Fours à Chaux

L'exécution 2024 du budget autonome de la ZAE des Fours à Chaux est arrêtée à la somme de 129 841,66 € en recettes et 105 965,39 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 120 921,66 € en recettes et 90 926,20 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de 29 995,46 €.

En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 8 920 € et les dépenses à 15 039,19 € soit un solde déficitaire de – 6 119,19 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	129 841,66	105 965,39	23 876,27
Fonctionnement	120 921,66	90 926,20	29 995,46
Investissement	8 920,00	15 039,19	-6 119,19

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (101 644,67 €) le résultat de clôture est excédentaire : 125 520,94 € :

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	23 876,27	101 644,67	125 520,94
Fonctionnement	29 995,46	50 564,67	80 560,13
Investissement	-6 119,19	51 080,00	44 960,81

VII – Le Budget autonome de la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

L'exécution 2024 du budget autonome PREH est arrêtée à la somme de 252 123,71 € en recettes et 193 032,47 € en dépenses, uniquement en fonctionnement. Ce budget ayant été institué en 2024, il ne constate pas de réalisations antérieures :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	252 123,71	193 032,47	59 091,24
Fonctionnement	252 123,71	193 032,47	59 091,24
Investissement			

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le présent rapport ;

ARRETE pour 2024, les CFU présentés ci-dessus.

Le Président,
 Jean-Paul CASAUBON

